



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise

PERSPECTIVES ET EVOLUTIONS

05 DÉCEMBRE 2023



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTEXTE

La succession de bascules au RIFSEEP des différents corps interministériels ou propres au MASA, opérées depuis 2014, **induit un besoin d'harmonisation des montants indemnitaires** versés exercées par des agents relevant de corps de catégories équivalentes.

Même si les conditions de bascule ont été identiques pour chaque corps, les différences observées s'expliquent par :

- La nature des régimes indemnitaires antérieurement servis au RIFSEEP et les mesures catégorielles mises en place ou non au moment des bascules
- Le pilote de la bascule (interministériel ou MASA)
- Le contenu des discussions avec les organisations syndicales



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OBJECTIFS POURSUIVIS

- **Aligner autant que possible les régimes indemnitaires des différentes filières à grade et fonctions équivalents.**
- **Améliorer le cadencement indemnitaire** entre les groupes de fonctions et éviter toute inversion indemnitaire en cas de changement de corps.
- **Disposer d'un barème par fonction plus simple et plus équitable**

En accord avec le SRH, le RAPS a établi plusieurs propositions visant :

- à modifier les cartographies de fonctions ;
- à harmoniser les barèmes indemnitaires.



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR TOUS LES CORPS

- A catégorie, grade et fonction équivalents : **harmonisation des barèmes d'IFSE servis** (y compris pour la filière formation recherche)
- Ajout/modification de la qualification de fonctions très spécifiques ne donnant plus lieu à interprétation
- **Intégration des bonus d'encadrement dans les montants d'IFSE** afin d'en faciliter la lecture
- Harmonisation de l'intitulé de certaines fonctions entre corps applicable aux corps A+ et A (ex : chefs de service en SD)



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR TOUS LES CORPS

- Aucun agent ne doit perdre en montant annuel, même si la fonction change de groupe en application des nouvelles dispositions
- Maintien du principe d'une IFSE par fonction et par grade
- Définition plus claire des barèmes d'IFSE par secteurs



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DETAIL DES PROPOSITIONS PAR CORPS

- **IPEF et ISPV :**
 - En administration centrale, alignement des barèmes sur ceux des administrateurs de l'Etat suite aux évolutions intervenues en 2023 dans une logique d'harmonisation des régimes indemnitaires des corps d'encadrement supérieur
 - Revalorisation des barèmes pour certaines fonctions de l'enseignement supérieur et technique



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DETAIL DES PROPOSITIONS PAR CORPS

- **Corps de catégorie A :**
 - **Meilleure identification des fonctions entre secteurs**
 - Distinction entre services déconcentrés (SD) et enseignement d'une manière générale
 - Précisions apportées pour l'enseignement supérieur
 - Simplification des cartographies pour l'enseignement technique
 - Maintien de cartographies différentes entre IAE et attaché malgré l'harmonisation des barèmes d'IFSE

 - **Principe de recherche d'harmonisation des fonctions et des barèmes concernant les Attachés, IAE, IE et IR en administration centrale (AC) et en services déconcentrés**



DETAIL DES PROPOSITIONS PAR CORPS

- **Corps de catégorie B :**
 - **Pour les TSMA :**
 - Répartition des fonctions en trois groupes à l'identique de ce qui existe pour les SA et les TFR
 - Nouvelle répartition des fonctions des TSMA : aucune perte indemnitaire quel que soit le groupe de rattachement des agents
 - Pour les agents affectés en abattoirs : maintien de barèmes plus attractifs par rapport aux SD
 - **Secrétaires administratifs :**
 - Valorisation de l'IFSE par alignement sur les corps des TSMA



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DETAIL DES PROPOSITIONS PAR CORPS

- **Corps de catégorie B :**
 - **Pour les TSMA :**

Répartition des fonctions en trois groupes à l'identique de ce qui existe pour les SA et les TFR

Nouvelle répartition des fonctions des TSMA : aucune perte indemnitaire en cas de positionnement sur un groupe de fonctions inférieur

Pour les agents affectés en abattoirs : maintien de barèmes plus attractifs par rapport aux SD
 - **Secrétaires administratifs :**

Valorisation de l'IFSE par alignement sur les corps des TSMA



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DETAIL DES PROPOSITIONS PAR CORPS

- **Corps de catégorie C :**
 - Revalorisation des montants indemnitaires
 - Pas de profondes modifications des cartographies



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DETAIL DES PROPOSITIONS POUR LA FILIERE FORMATION RECHERCHE

-> dans l'enseignement technique

- Alignement des TFR, tous métiers confondus, sur les barèmes des SA

-> dans l'enseignement supérieur

- Revalorisation significative de barèmes d'IFSE pour améliorer l'attractivité sur certaines fonctions
- Création de nouvelles fonctions en accord avec le responsable de programme 142 afin de prendre en compte certaines spécificités métiers (regroupement d'écoles, écoles internes, CHUV)
- Définition plus précise des fonctions d'encadrement dans les écoles et des fonctions de recherche
- Les barèmes sont appliqués sur l'ensemble des écoles de l'enseignement supérieur sans distinction régionale



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRECISIONS

L'alignement indemnitaire sur les fonctions n'implique pas un alignement des groupes/sous groupes pour une même catégorie.

L'alignement indemnitaire concernera également les corps à faible effectif (contrôleur du travail, inspecteur santé sécurité au travail, ISIC, infirmiers...) pour lesquels des alignements avec les corps de catégorie équivalente seront recherchés.



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CALENDRIER DE TRAVAIL

Publication d'une nouvelle note de gestion RIFSEEP début 2024

Mise en place des nouveaux barèmes en avril ou mai 2024

Date d'effet des évolutions envisagée au 1^{er} janvier 2024